

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 septembre 2020</b>	<b>N° 2020-291</b>

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20  
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 septembre 2020</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2020-291</b>

---

**Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats - Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole médiation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les situations de squats continuent d'impacter le territoire métropolitain, avec la présence de plus de 2 000 personnes en squats, avec des publics qui se diversifient en fonction de l'actualité géopolitique. Face à ce constat, les missions de médiation restent essentielles pour recenser, connaître, dialoguer avec les personnes en situation de squat et favoriser leur accès au droit et aux dispositifs de droit commun. Ces missions fondamentales ont démontré leur utilité sociale durant la pandémie liée au COVID 19. Les équipes du Groupement d'intérêt public (GIP) ont été mises à forte contribution dans le relais des besoins alimentaires et sanitaires des publics auprès des acteurs de la solidarité et de Bordeaux Métropole pour son dispositif exceptionnel de solidarité déployé pendant le confinement. La structure a également pris une part active dans la veille sanitaire des sites en lien permanent avec les services de l'État dont l'Agence régionale de santé (ARS) et les équipes mobiles de santé. Elle a assisté Bordeaux Métropole dans l'opération post-confinement de distribution des masques et de la sensibilisation des publics aux gestes barrières.

### **1. Rappel du cadre**

La question des squats s'inscrit dans le cadre d'une instruction gouvernementale de 2018 de résorption des squats et bidonvilles, qui prescrit la mise en œuvre d'une stratégie territoriale mettant en œuvre le partenariat de l'État avec les collectivités locales, dans le but d'éviter les expulsions sèches en proposant des solutions d'hébergement aux personnes avant ou au moment de l'évacuation du squat. Localement, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a mandaté l'association COS pour piloter la plateforme départementale de résorption des squats, avec 3 missions : recensement des squats, diagnostics sociaux des personnes avant expulsion et orientation vers des solutions pour la sortie de squats. Cette plateforme prend la forme d'un outil numérique de recensement des squats et bidonvilles du Département de la Gironde.

Bordeaux Métropole contribue à cette stratégie territoriale, aux côtés des Centres communaux d'action sociale (CCAS) et du Département, avec une politique volontariste en la matière, même si les squats ne relèvent pas de son champ de compétence. En effet, 2019 a vu la création d'une mission squats, avec pour objectif de coordonner les interventions techniques de Bordeaux Métropole sur les squats, d'être l'interlocuteur du partenariat et de participer à la recherche de solutions de sortie de squat en proposant des expérimentations

d'insertion par le logement. L'une de ses premières missions a été, suite à l'interpellation d'associations comme Médecins du monde, de viabiliser les squats et bidonvilles situés sur propriété métropolitaine, avec la mise en place d'un accès à l'eau via son délégataire Suez et pris en charge par l'institution métropolitaine, afin d'améliorer les conditions de vie des personnes vivant en squat. Enfin Bordeaux Métropole a également décidé de renforcer son soutien au Groupement d'intérêt public Bordeaux Métropole médiation (GIPBMM).

Depuis 2014 en effet, une mission de médiation à destination des populations bulgares et roumaines d'origine rom en situation de squat a été confiée au GIPBMM, dont la vocation initiale était de conforter et développer l'offre de médiation, vecteur de cohésion sociale et de tranquillité publique, dans les quartiers bordelais par une présence active de proximité. Son périmètre d'action s'étant élargi à l'ensemble des communes de la Métropole, il est devenu en 2015 le GIP Bordeaux Métropole médiation.

L'action des médiateurs en squats s'inscrit pleinement dans les missions de médiation telles que définies par la Charte de référence de la médiation sociale, produite par la Délégation interministérielle à la ville en 2001. La médiation sociale y est définie comme « un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ». Un certain nombre de principes d'intervention est précisé, comme la neutralité, le libre consentement, le dialogue, avec un fort engagement déontologique. Le travail des médiateurs consiste ainsi, dans le cadre des squats, à « aller vers » et à « faire avec ». Les interventions visent à connaître les situations, à participer à l'amélioration des conditions de vie en sollicitant les partenaires, à permettre l'accès aux droits en mettant en relation les personnes avec les institutions et à prévenir voire résoudre les conflits entre les groupes au sein d'un squat ou avec le voisinage.

## **2. Bilan de la médiation en 2019**

Le fait marquant de l'année 2019 est le renforcement du soutien de Bordeaux Métropole au GIPBMM afin d'élargir son territoire d'intervention à tous les squats situés sur la métropole. Rappelons que, depuis 2014, 2 médiateurs intervenaient uniquement sur les squats abritant des publics européens. Le soutien complémentaire de la Métropole, qui allait de pair avec la création d'une mission squats au sein de l'institution métropolitaine, a ainsi permis le recrutement de deux médiateurs supplémentaires et d'un coordonnateur au sein du GIPBMM.

Les principaux axes d'interventions sont :

- les conditions de vie sur les squats en lien avec les services métropolitains et municipaux et les associations (Médecins du monde et Dynam'eau principalement) ;
- la mise en relation des publics pour l'accès aux droits vers l'ensemble des services de droit commun tels que les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les Maisons départementales de la solidarité (MDS) et les structures sociales et médico-sociales ;
- l'appui aux partenaires et l'orientation préventive des publics par la tenue de permanences d'accueil dans les CCAS de Bordeaux et Mérignac, nombreuses co-interventions avec le CCAS de Bègles ;
- la médiation de voisinage avec les riverains en lien également avec les élus des communes concernées ;
- le lien avec l'ensemble du tissu partenarial socio-éducatif dans un souci d'acculturation et de co-intervention sur site ;
- une fonction de reporting auprès des communes et de la Métropole.

Au cours de l'année 2019, l'équipe de médiateurs intervenant sur les squats et bidonvilles a réalisé près de 1 117 interventions de médiation et 174 sorties sur les différents squats de la Métropole.

Sur ces 174 interventions sur site, 45 sorties se sont faites en co-intervention avec un partenaire, sur des questions d'accès aux droits (santé/scolarité/ parentalité), ou sur des questions techniques, qui ont représenté au total 64% des co-interventions (accès à l'électricité/ accès à l'eau / déchets/ nuisibles / sécurité du bâtiment / conflit de voisinage).

Les orientations et mises en relation ont porté sur des demandes administratives pour 22,4% des cas, en lien avec le recours aux soins (15,4%), avec la santé mentale (2,6%) et avec le handicap (2,33%).

Outre ces interventions auprès des publics, les médiateurs tissent un partenariat indispensable avec les acteurs des solidarités que sont les MDS et les CCAS, ainsi qu'avec les associations à vocation sociale ou humanitaire :

- un partenariat renforcé avec les MDS : travail en lien avec 15 MDS/PMI (Protection maternelle et infantile) sur 9 communes (dont 6 co-interventions sur site) ;
- des interventions sur sites avec les CCAS de Bègles, Villenave d'Ornon et Bruges.

L'équipe de médiation a développé en 2019 deux axes forts : la médiation sanitaire et la médiation scolaire.

Sur le plan de la médiation sanitaire, les objectifs visés sont d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes par la prévention, de renforcer l'équité en santé en favorisant le retour vers le droit commun. De manière générale, les médiateurs travaillent d'une part à l'autonomie et la capacité d'agir des personnes dans la prise en charge de leur santé et d'autre part à une prise en compte, par les acteurs de la santé, des spécificités et des facteurs de vulnérabilité du public en squat et bidonvilles souvent éloigné du soin. Les interventions sur les questions de santé ont permis de résoudre certaines difficultés de communication, de faire connaître au public les structures médicosociales (marche exploratoire), d'accompagner les personnes dans leurs démarches administratives, de coordonner les parcours de santé ou de sensibiliser les professionnels de santé.

Sur le volet de la médiation scolaire, l'accompagnement vers la scolarité et le maintien du lien avec l'école sont les principaux axes d'intervention. Aussi l'activité de médiation englobe les démarches d'inscription à l'école, la lutte contre l'absentéisme, le lien école /familles pour créer les conditions du dialogue entre les équipes éducatives et les familles, la sensibilisation des enseignants aux divers rapports culturels à cette institution.

Ce bilan succinct confirme la pertinence du dispositif et la nécessité de le pérenniser : la médiation mise en place permet un meilleur accès aux droits pour les personnes en squat et répond aux besoins des communes mais aussi des institutions pour comprendre et prendre en compte ces publics. Elle atténue également les tensions avec les riverains, permet de limiter les situations d'insalubrité et d'adapter les interventions de la Métropole aux besoins réels. Le GIPBMM constitue ainsi un acteur incontournable dans la connaissance des squats et leur gestion, mais aussi dans la perspective d'insertion durable de ces publics sur le territoire.

### **3. Perspectives 2020 : la pérennisation d'un dispositif incontournable**

Compte tenu de l'intérêt métropolitain des interventions du GIPBMM et de son utilité sociale pour l'insertion des publics vulnérables, le maintien du soutien de Bordeaux Métropole est indispensable. Il permettra de poursuivre les missions de l'équipe des médiateurs, aux côtés de la mission squats métropolitaine.

Pour 2020, en termes de perspectives, les médiateurs orienteront leurs interventions autour de 4 thématiques :

- accompagner les publics vulnérables dans la gestion quotidienne de la crise sanitaire,
- contribuer à la plateforme départementale de résorption des squats,
- développer la médiation scolaire, facteur d'insertion, auprès de groupes familiaux identifiés, en lien avec l'Éducation nationale,
- accompagner les dynamiques de logements temporaires de la Métropole et les projets de squats conventionnés avec les collectivités.

La subvention apportée par Bordeaux Métropole pour ces activités d'utilité publique pour 2020 s'élève à 167 000 euros.

Le budget global du GIP pour 2020 est de 839 565 €, dont 740 315 € pour les dépenses de personnel. La subvention de la Métropole représente donc 20% du budget global.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération communautaire n°2014/105 du 14 février 2014, décidant de mettre en place et de financer une mission de médiation en faveur des populations d'origine bulgare et roumaine en situation de squat à l'échelle du territoire métropolitain, de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social,

**VU** la délibération communautaire n°2014/438 du 11 juillet 2014, décidant l'adhésion de Bordeaux Métropole au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole médiation,

**VU** la délibération métropolitaine n°2019/384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le bilan des actions 2019 du GIP Bordeaux Métropole médiation démontre l'utilité sociale et la pertinence des interventions des agents de médiation auprès des populations en situation de squats,

### **DECIDE**

**Article 1** : de pérenniser le financement de Bordeaux Métropole au GIP Bordeaux Métropole médiation,

**Article 2** : de verser une contribution de 167 000 euros à ce groupement pour l'année 2020,

**Article 3** : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 657382, chapitre 65, fonction 552,

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU